
Mise à jour et augmentation des moyens du contrat de liquidité

Paris, le 22 février 2019 – Tikehau Capital (Paris:TKO) et Exane BNP Paribas ont signé un nouveau contrat de liquidité le 19 février 2019

Tikehau Capital (Paris:TKO) et Exane BNP Paribas ont signé un nouveau contrat de liquidité le 19 février 2019.

Ce nouveau contrat est établi suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité et est conforme à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 (la « Décision AMF »), applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le nouveau contrat de liquidité, avec effet au 1^{er} janvier 2019, remplace le précédent contrat de liquidité conclu avec Exane BNP Paribas en vigueur depuis le 7 mars 2017.

La plateforme de négociation sur laquelle les transactions au titre du contrat de liquidité seront effectuées est Euronext Paris.

En application des stipulations du contrat de liquidité, les situations ou les conditions conduisant à sa suspension ou à sa cessation sont les suivantes. L'exécution du contrat de liquidité est suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la Décision AMF. Elle peut en outre être suspendue à la demande de Tikehau Capital et ce pour la période qu'il précisera.

Le contrat de liquidité pourra être résilié dans les conditions suivantes :

- à tout moment par Tikehau Capital, sans préavis ;
- par Exane BNP Paribas avec un préavis d'un mois.

Les ressources (en espèces et en titres) affectées au contrat de liquidité sont ceux figurant au 31 décembre 2018 au crédit du compte de liquidité, tels que précisés par le communiqué « Bilan semestriel du contrat de liquidité TIKEHAU contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS », auxquels a été ajouté en date du 21 février 2019 un apport complémentaire en espèces de 300 000 euros. Cet apport complémentaire permet de mettre en adéquation les ressources du contrat de liquidité avec la capitalisation boursière et l'objectif de favoriser la liquidité du titre et la régularité de sa cotation.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale de Tikehau Capital en date du 25 mai 2018, le prix unitaire maximum d'achat par action au titre du contrat de liquidité s'élève à 40 €.

A propos de Tikehau Capital :

Tikehau Capital est un groupe de gestion d'actifs alternatifs et d'investissement qui gère 15,9 milliards d'euros d'actifs (au 30 septembre 2018) et dispose de 2,3 milliards d'euros de fonds propres (au 30 juin 2018). Le Groupe investit dans différentes classes d'actifs (dette privée, immobilier, private equity, stratégies liquides), notamment au travers de Tikehau IM, sa filiale de gestion d'actifs qui opère pour le compte d'acteurs institutionnels et privés. Contrôlé par son management, aux côtés de partenaires institutionnels de premier rang, Tikehau Capital compte 260 collaborateurs (au 30 septembre 2018) au sein de ses bureaux actuellement situés à Paris, Londres, Bruxelles, Madrid, Milan, New York, Séoul et Singapour.

Tikehau Capital est coté sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment A (code ISIN : FR0013230612; Ticker: TKO.FP)

www.tikehaucapital.com

Contacts Presse :

Tikehau Capital : Julien Sanson – +33 1 40 06 18 40
Image 7 : Grégoire Lucas & Florence Coupry – +33 1 53 70 74 70
press@tikehaucapital.com

Contact Actionnaires et Investisseurs :

Louis Igonet – +33 1 40 06 11 11
shareholders@tikehaucapital.com